

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00366

ZAC DES ACIERIES - NOVACIERIES - CONVENTION D'AVANCE FINANCIERE N°3 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITEE PAR CAP METROPOLE POUR UN PRET CONSENTI PAR LE CREDIT AGRICOLE LOIRE/HAUTE-LOIRE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 86

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 108

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joëlle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE

Le 07 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160804-D20160036610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161007

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET,
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, Mme Babette LUYA,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY,
Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

ZAC DES ACIERIES - NOVACIERIES - CONVENTION D'AVANCE FINANCIERE N°3 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITEE PAR CAP METROPOLE POUR UN PRET CONSENTI PAR LE CREDIT AGRICOLE LOIRE/HAUTE-LOIRE

Par délibération du 1^{er} octobre 2012, Saint-Etienne Métropole a confié à la SPL Cap Métropole l'aménagement de la ZAC des Acières (projet Novaciéries) sur la commune de Saint-Chamond.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du projet, le traité de concession (article 24-5) prévoit le versement d'avances financières par Saint-Etienne Métropole à la SPL Cap Métropole pour répondre aux besoins de trésorerie pour l'opération Novaciéries.

De ce fait, une première convention d'avance d'un montant de 4 700 000 € et permettant de couvrir les besoins de trésorerie pour les années 2012 et 2013, a été approuvée par délibération du Conseil de Communauté du 12 novembre 2012.

Une seconde convention d'avance d'un montant de 6 200 000 €, pour les années 2013 et 2014, a été approuvée par délibération du Conseil de Communauté du 09 décembre 2013.

Par ailleurs, l'article 14-3 dudit traité de concession précise que les acquisitions foncières auprès de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du projet Novaciéries « *donneront lieu en retour au versement d'avances financières de montants équivalents par Saint-Etienne Métropole* ».

Ainsi, trois conventions d'avance financière spécifique en vue de l'acquisition du foncier auprès de Saint-Etienne Métropole ont été approuvées par délibérations du Conseil de Communauté pour les montants suivants :

- 2013 : 1 527 225 €,
- 2014 : 2 124 650 €,
- 2015 : 1 922 334,80 €.

Conformément aux dispositions de l'article 1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et au CRACL 2015 approuvé, Saint-Etienne Métropole consent une avance financière n°3 au titre de 2016 sur l'opération « ZAC des Acières / Novaciéries » d'un montant de 5 800 000 € (*cinq millions huit cent mille euros*).

L'avance est consentie pour une durée maximale de dix ans.

Elle sera remboursée à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole, en fonction des possibilités au regard de la situation de trésorerie de l'opération, et au plus tard dix ans à compter de la date de signature de la convention.

GARANTIE D'EMPRUNT

Saint-Etienne Métropole accorde sa garantie à hauteur de 80 % pour un emprunt de 3 000 000 € souscrit par Cap Métropole auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire. Cet emprunt assure une partie du financement de l'opération concédée par Saint-Etienne à Cap Métropole pour l'aménagement de la ZAC des Aciéries sur la commune de Saint-Chamond (Novaciéries).

Les conditions financières proposées par le Crédit Agricole sont les suivantes :

- montant : 3 000 000 €,
- durée : 10 ans,
- taux fixe : 1,24 % max,
- amortissement du capital : constant,
- périodicité : trimestrielle,
- frais de dossier : 3 000 €,
- garantie : Caution de la Collectivité concédante à hauteur de 80 %,
- durée de mobilisation des fonds : 2 ans dont un déblocage obligatoire dans l'année qui suit l'accord de prêt,
- remboursement anticipé autorisé moyennant une indemnité de marché avec un préavis de 5 jours ouvrés avant la date du remboursement anticipé.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur.

Au cas où Cap Métropole ne s'acquitterait pas de toutes les sommes devenues exigibles, Saint-Etienne Métropole s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place à première demande du Crédit Agricole adressée par courrier.

Ces garanties sont accordées en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment déterminées à l'article L2252-1 celles relatives au plafond de garantie (articles D1511-32 et D1511-33 du CGCT), à la division du risque (articles D1511-34 CGTC) et au partage du risque (article D1511-35 du CGCT).

La souscription de l'emprunt et l'avance financière demandée correspondent aux éléments présentés au CRACL 2015, Les besoins de trésorerie naissent de la finalisation des travaux de la plateforme haute et du pôle industriel, de la poursuite des travaux du parc, du démarrage des travaux de désamiantage / dépollution / démolition partielle de la Halle 01 et de la poursuite des acquisitions auprès de l'EPORA comme prévu dans le cadre de la convention liant Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve la signature d'une convention d'avance n°3 avec Cap Métropole dans le cadre de l'opération Novaciéries, d'un montant de 5 800 000 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'avance n°3,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder à toutes formalités en vue de l'exécution de cette convention,**
- **accorde la garantie d'emprunt sollicitée par Cap Métropole auprès du Crédit Agricole à hauteur de 80 %,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer en qualité de garant le contrat de prêt,**
- **autorise Monsieur le Président à intervenir et à recevoir tous pouvoirs lui permettant de procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU